



## Besoin de renseignement concernant ma majorité et mes études

Par **steff95**, le **28/02/2010** à **15:38**

Bonjour, je voudrai savoir si une fois la majorité acquise on disposait toujours d'un tuteur ? parce que je précise que je suis toujours étudiant ( en terminale) et que j'ai fait une demande de bourse pour l'année prochaine, mais ils me demandent l'avis fiscale de mon tuteur légale, mes parents sont divorcés et jusqu'ici c'était ma mère ma tutrice étant donné que c'est elle qui avait eu la garde ... c'est pourquoi je voudrai savoir comment se passe ce genre de chose quand on arrive a la majorité(j'ai 18 ans).

J'ai aussi besoin de réaliser un prêt étudiant mais ma mère ne veut pas se porter garant et j'ai besoin d'un autre garant car mon père ne suffit pas , donc je voulais aussi savoir si il existait un organisme pour ce genre de chose ... je précise que mon crédit s'élève a environ 21 000 € .

Merci d'avance pour vos réponses

Par **frog**, le **28/02/2010** à **15:42**

Pour les bourses sociales du CROUS, il faut que tu produises le relevé fiscal de la personne dont tu es rattaché au foyer fiscal. A priori, ce sera ta mère. - A moins que tu sois déjà imposé tout seul comme un grand, mais ça me semble improbable.

Par **steff95**, le **28/02/2010** à **15:53**

ha d'accord c'est bien ce que je me disais mai bon j'avais un doute c'est pour sa merci ! Et si je vais vivre cher mon père est ce que il y a des papier a faire comme quoi ce n'est plus ma mère a qui je suis rattacher ?